

## RÈGLEMENT

### CONCOURS « Choix de la critique tchèque avec Air France »

#### 1. ORGANISATEUR DU CONCOURS

L'organisateur du concours est l'Institut français de Prague, dont le siège social se trouve au 35 rue Štěpánská, Praha 1, et dont le N° TVA est CZ600121342. L'Institut français de Prague est ci-après dénommé « l'Organisateur ».

L'Organisateur coopère avec Air France, qui offrira au gagnant deux billets aller-retour Prague-Paris (aller Prague-Paris, retour Paris-Prague).

#### 2. PERIODE

Le concours se déroulera du **21 novembre 2024 à partir de 20 heures jusqu'au 27 novembre 2024 à 23h59**.

#### 3. PARTICIPANTS AU CONCOURS

Toutes les personnes répondant aux conditions du concours, ci-après dénommées « participants », seront, de fait, inscrites au concours. Les participants doivent avoir minimum 18 ans et bénéficier d'une pleine capacité juridique. Aussi, les participants doivent posséder une résidence ou une adresse en République tchèque.

En participant au concours, les participants acceptent les règles du concours et s'engagent à les respecter intégralement.

Les employés de l'Organisateur du concours et les personnes proches de ce dernier sont exclus du concours, conformément à l'article 22 de la loi N°89/2012 du Code Civil. Si le gagnant est un employé de l'entreprise ou un membre de sa famille, la remise du prix sera annulée.

L'Organisateur se réserve le droit, en cas de suspicion de violation du présent règlement par un participant ou toute autre personne ayant aidé ce participant à gagner, d'exclure ce participant du concours sans qu'il puisse se justifier et prétendre au prix. Tout participant qui ne fournit pas toutes les informations requises, qui fournit de fausses informations ou qui ne remplit pas toutes les conditions de participation au concours ne se verra pas remettre le prix ou bien sera exclu du concours.

#### 4. PRINCIPES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le participant entre dans le concours pour gagner des billets d'avion en visionnant au moins un film de la section « Choix de la critique tchèque » pendant le Festival du film français (21-27 novembre 2024), puis en votant pour le meilleur film. Le vote se fera via un formulaire de participation accessible via un code QR, qui sera affiché sur les affiches et projeté sur l'écran avant chaque séance du FFF aux cinémas Lucerna, Světozor et Kino 35.

Chaque participant ne peut participer au concours qu'une seule fois.

## 5. GAGNEZ

Une fois le concours clos, l'Organisateur tirera au sort **un participant** répondant aux conditions du concours. Le tirage au sort aura lieu en présence d'au moins trois représentants de l'Organisateur choisis conformément à son règlement interne.

**Le gagnant recevra deux billets aller-retour en classe économique Prague-Paris.**

**Les dates doivent être définies et les billets réservés auprès d'Air France.** Les deux billets doivent être utilisés en même temps par les deux voyageurs voyageant ensemble. Le voyage doit être réalisé **au 16 décembre 2025** au plus tard.

La réservation des billets doit être faite jusqu'au **16 décembre 2024**. Si la réservation n'est effectuée durant cette période de réservation, le gagnant perdra son lot.

La sélection des billets peut faire l'objet de certaines restrictions en fonction de la disponibilité des vols en question.

Le prix n'est pas transférable, il doit être utilisé uniquement par le gagnant nominatif du concours et la personne de son choix.

## 6. ANNONCE ET CONTACT AVEC LE GAGNANT

Le gagnant sera sélectionné au siège de l'Organisateur du concours **au plus tard le 2 décembre 2024**. Le gagnant sera informé de sa victoire par l'adresse électronique qu'il aura indiquée dans le formulaire de participation au concours. Il sera notifié au plus tard de sa **victoire le 2 décembre 2024**. Dans le cas où le gagnant ne confirmerait pas par email **au plus tard le 5 décembre 2024**, un autre gagnant sera tiré au sort. Une fois que le gagnant aura manifesté son intérêt pour le prix, l'organisateur transmettra ses coordonnées (nom, prénom, adresse électronique) à Air France afin de fixer les dates des billets d'avion et la transmission de ces derniers.

En s'inscrivant au concours, les participants acceptent, s'ils gagnent le concours, que leur nom (sous la forme : Josef N. de Brno) soit publié sur le site web [www.festivalff.cz](http://www.festivalff.cz) dans la rubrique destinée au concours.

## 7. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles de chaque participant, à savoir le nom, le prénom et l'adresse électronique, seront utilisées par l'Organisateur uniquement aux fins du concours et de son bon déroulement.

Les données personnelles susmentionnées ne seront traitées que pendant la durée du concours et le temps nécessaire pour informer le gagnant et lui remettre le prix, c'est-à-dire, **jusqu'au 16 décembre 2024 au plus tard**.

Le gagnant du concours accepte également que ses données personnelles, y compris son nom, son prénom et son adresse électronique, soient transmises à Air France afin d'assurer le bon déroulement de la remise du prix.

## **8. AUTRES CONDITIONS DU CONCOURS**

La participation au concours n'acte pas la victoire au concours.

L'Organisateur est en droit de mettre fin ou d'annuler le concours à tout moment sans compensation, ainsi que de modifier le présent règlement à tout moment et de quelque manière que ce soit.

Les détails concernant l'émission des billets et la livraison au gagnant seront traités exclusivement entre le gagnant et Air France. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de réclamation concernant l'émission ou la livraison des billets.

Le concours et la relation entre le participant et l'Organisateur sont régis par les lois de la République tchèque.